



Prêt d'argent à son enfant / reconnaissance de dettes

Par **Elisedegivors**, le **31/10/2012** à **13:08**

Bonjour,

Voilà ma soeur à besoin d'une grosse somme d'argent (4000 euros pour redresser financièrement son commerce), ma soeur s'engage à rembourser la somme dès qu'elle le pourra, ma maman va lui prêter l'argent.

Je souhaiterais savoir si en faisant signer à ma soeur une reconnaissance de dettes, si cela est suffisant pour protéger ma maman, si non j'aimerais connaitre les différents moyens pour la protéger.

Merci par avance pour vos réponses et votre intérêt apporter à mon problème.

Elisedegivors

Par **pat76**, le **31/10/2012** à **15:31**

Bonjour

La reconnaissance de dettes est suffisante pour protéger les intérêts de votre maman.

Voir l'article 1326 du Code Civil.

Par **Elisedegivors**, le **31/10/2012** à **19:05**

Bonsoir pat76,

Je vous remercie pour votre réponse, je vais de ce pas voir sur internet l'article que vous m'avez cité.

Bonne soirée

Cdlt

Par **marivonne**, le **11/11/2012** à **23:24**

bonsoir, je suis une maman , j aie crue bien faire, j aie preter 10.000euro a ma fille,avec une reconnaissance de dettes, pour l aider financierement etand donner qu elle avait une petite entreprise.cela fait 3ans aucun remboursement .son entreprise a fait faillitte , et j ais perdu mon argents j ais passer au tribunal car sa allais trop loin, resultat je suis condanner a rembourser 1000e pour ses frait d avocat qu elle a engager contre moi .car je voulais récupérer mon argents mon avis une histoire de famille les papier partent a la poubelle alors réfléchir bien avant d agir. a ce jour je me retrouve sans rien sauf ma petite pensin pour vivre.

Par **Elisedegivors**, le **14/11/2012** à **13:14**

bonjour marivonne,

Je vous remercie pour votre témoignage et je suis sincèrement désolée pour vous du résultat. Je vais en faire part à ma maman et elle prendra sa décision.

Bises et bon après-midi

Salutations.